

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LECLERCVILLE  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE

Procès-verbal de la séance d'ajournement du 12 novembre 2012.

Séance d'ajournement du Conseil municipal de Leclercville, tenue le douzième jour du mois de novembre 2012, à vingt heures, à la salle municipale (sous-sol) située au 8055, route Marie-Victorin.

Sont présents, les conseillers :

- siège no 1 : Monsieur Benoît Lemay,
- siège no 2 : Monsieur Jean Beaudet,
- siège no 3 : vacant,
- siège no 4 : Monsieur Bruno Desrochers,
- siège no 5 : Monsieur Daniel Lemay,
- siège no 6 : Monsieur Denis Auger,

formant quorum, sous la présidence du maire, monsieur Marcel Richard.

Assiste également, Francine B. Demers, secrétaire-trésorière/directrice générale.

**332-11-2012 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire, monsieur Marcel Richard, fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur Bruno Desrochers et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté.

**333-11-2012 DÉMISSION DE MADAME DEBBIE DION**

ATTENDU QUE madame Debbie Dion, conseillère au siège numéro 3, a remis sa démission (dépôt d'un écrit) lors de la séance régulière du 5 novembre 2012 et que celle-ci est effective à compter du 6 novembre 2012;

ATTENDU QUE selon l'article 316 de la LERM, la secrétaire-trésorière doit déposer cet écrit au conseil à la première séance qui suit sa transmission;

ATTENDU QUE l'article 337 de la LERM mentionne que la vacance d'un poste de conseiller constatée dans les 12 mois qui précèdent le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale et dont le conseil n'a pas décrété le comblement par une élection partielle n'est comblée que lors de cette générale;

ATTENDU QUE la prochaine élection générale est prévue le 3 novembre 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Beaudet et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal accepte la démission de madame Debbie Dion, conseillère au siège numéro 3, effective à compter du 6 novembre 2012;

QUE le conseil municipal ne décrète pas une élection partielle (moins de 12 mois);

QUE le poste sera vacant jusqu'à prochaine élection générale prévue le 3 novembre 2013.

**334-11-2012                    ENGAGEMENT   DE   LA   SECRÉTAIRE-  
TRÉSORIÈRE/DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE**

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière/directrice générale nous a quitté précipitamment après quelques mois de travail et que Francine B. Demers a repris cette fonction;

ATTENDU QUE la Municipalité s'est retrouvée dans une situation difficile vu notamment, la période des grands travaux, en sus de l'administration générale habituelle;

ATTENDU QUE la Municipalité avait la préoccupation de recruter une candidate possédant, à la fois, des connaissances et de l'expérience au niveau municipal, afin de restreindre la période nécessaire de formation;

ATTENDU QUE madame Debbie Dion, jusque là conseillère municipale depuis plusieurs années, a remis sa démission le 5 novembre dernier en mentionnant son désir de postuler comme directrice générale adjointe;

ATTENDU QU'à l'examen de son curriculum vitae, le conseil municipal a conclu qu'elle possédait les compétences recherchées : formation en bureautique, connaissances du milieu municipal et de la municipalité de Leclercville, bilingue, expérience de service à la clientèle;

ATTENDU QUE la Municipalité a considéré que cette candidature évitait une recherche aussi coûteuse que longue à la Municipalité;

ATTENDU QU'une période de probation de six (6) mois s'applique à l'instar de toutes autres candidatures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Benoît Lemay et résolu à l'unanimité :

DE procéder à l'embauche de madame Debbie Dion;

QUE celle-ci soit engagée aux conditions décrites sur le document remis aux élus municipaux.

**335-11-212    AUTORISATION – RENCONTRE DES DIRECTEURS  
GÉNÉRAUX DE LA MRC DE LOTBINIÈRE, MERCREDI LE 21  
NOVEMBRE**

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière organise une rencontre des directeurs généraux et directeur généraux adjoints, mercredi le 21 novembre prochain, afin de discuter de différents sujets;

ATTENDU QUE la directrice générale a été autorisée par la résolution numéro 310-11-2012, à assister à cette rencontre;

ATTENDU QUE celle-ci désire que la directrice générale adjointe soit désignée pour assister à cette rencontre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Auger et résolu à l'unanimité :

QUE la directrice générale adjointe soit autorisée à assister à cette rencontre d'information;

QUE la Municipalité de Leclercville s'engage à payer les frais de repas et de déplacement;

QUE cette résolution abroge celle portant le numéro 310-11-2012.

### **336-11-2012 RENOUELEMENT DU TRANSPORT ADAPTÉ POUR L'ANNÉE 2013**

Il est proposé par monsieur Bruno Desrochers et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Leclercville accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire;

QUE la municipalité de Sainte-Croix soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités;

QUE le service de transport adapté (Lobicar) de Lotbinière soit délégué pour administrer le service;

QUE la municipalité de Leclercville renouvelle l'entente précisant les modalités de la gestion du transport adapté;

QUE la municipalité de Leclercville accepte de payer sa quote-part pour l'année 2013, soit 1,92\$/habitant.

### **337-11-2012 DEMANDE DE MONSIEUR LOBSANG SAMTEN – PAIEMENT STATION DE POMPAGE**

ATTENDU QUE monsieur Lobsang Samten, propriétaire du 943, rue St-Jean Baptiste a effectué le branchement de ses services au réseau municipal et qu'il a installé une station de pompage;

ATTENDU QUE celui-ci demande à la Municipalité, d'assumer la partie des coûts reliés à la station de pompage représentant un montant de 3 242\$ (achat 2 680\$, installation 562\$);

ATTENDU QUE pour des raisons économiques, monsieur Lobsang Samten a choisi d'installer une station de pompage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Auger et résolu à l'unanimité :

QU'après étude de la demande et vérification auprès de l'inspecteur, monsieur Édouard Paquette, la municipalité de Leclercville refuse de défrayer ces coûts.

### **338-11-2012 RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2013**

Ce sujet est reporté à la séance du 3 décembre 2012.

### **339-11-2012 REPAS DES FÊTES**

La date retenue pour le repas des Fêtes est le 12 janvier 2013 à 19h00.

### **339B-11-2012 CERTIFICAT CADEAU À MONSIEUR MICHEL GAUDET**

ATTENDU QUE la municipalité de Leclercville désire remettre un certificat cadeau à monsieur Michel Gaudet afin de souligner ses années de services (inspecteur municipal - 20 ans, inspecteur en bâtiments - 29 ans) auprès de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bruno Desrochers et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal remet à monsieur Michel Gaudet, un certificat cadeau de 1 000\$ du Groupe Voyages Québec.

**340-11-2012 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**341-11-2012 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Bruno Desrochers et résolu à l'unanimité :

QUE la présente séance soit levée à 21h10.

\_\_\_\_\_  
Marcel Richard, maire

\_\_\_\_\_  
Francine B. Demers,  
Secr.trés./dir.gén.

« Je, Marcel Richard, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».